



# ACHAT GROUPE DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ : COMMENT ÇA MARCHE ?

---

La Communauté de communes Millau Grands Causses a lancé en janvier 2025 un achat groupé d'énergie pour les citoyens. Le principe : en se regroupant, les habitants des 15 communes peuvent faire baisser de 15% leurs factures de gaz et d'électricité, soit 250 euros par an en moyenne. Il est encore possible de rejoindre cet achat collectif avant le 3 juin. Voici comment ça marche.

*Published on 22 May 2025*

**La Com'com s'est associée au prestataire technique "Achetons Groupé". Spécialiste des mécanismes de l'achat groupé, il apporte son expertise à chaque étape : pour la réalisation de l'appel d'offres, ainsi que l'étude et le choix des offres lauréates.**

**Suite à l'appel à participation des habitants, il a réalisé l'appel d'offres, ainsi que l'étude et le choix des offres lauréates. Il est encore possible de s'inscrire et de rejoindre l'achat groupé dans la dernière ligne droite, d'ici le 3 juin 2025.**

1. Il suffit de s'inscrire en renseignant les données de son logement (adresse et point de livraison gaz ou électricité) :  
<https://achetonsgroupe.org/millau-grands-causses/>
2. Vous recevez dans votre boîte mail l'offre choisie par « Achetons groupé », proposée par le fournisseur d'énergie sélectionné (Plénitude). Vous pouvez faire une simulation pour évaluer le coût de vos factures avec cette offre. Puis vous êtes libre, de souscrire à cette offre, ou de rester chez votre opérateur actuel.
3. Si vous décidez de souscrire à l'offre proposée, cela se passe **obligatoirement en ligne** en suivant les indications reçues par mail par « Achetons groupé ». Vous êtes dirigé vers le site internet du nouvel opérateur. Vous choisissez le contrat le plus adapté à vos besoins et aussi les modalités de paiement de vos factures. L'abonnement au nouveau contrat d'énergie se fait en ligne et l'opérateur se charge de résilier votre contrat précédent. Les contrats d'électricité et de gaz des particuliers sont sans engagement et permettent de changer d'offre à tout moment, simplement et gratuitement. C'est le nouveau fournisseur d'énergie qui s'occupe de la démarche
4. - Quelques jours à quelques semaines après votre adhésion, nous recevons **la confirmation de souscription** à votre nouveau contrat **par mail**. Vous devez alors créer un compte client sur le site internet de votre nouvel opérateur.

Dans votre espace client, vous retrouvez votre abonnement, vos mensualités et vos factures. Par la suite, vous recevez la confirmation de votre résiliation de la part de votre ancien fournisseur d'énergie.

## QUEL EST LE RÔLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

Le rôle de la Communauté de communes Millau Grands causses est rassembler les usagers et de les inciter à se regrouper, puis de les mettre en relation avec son partenaire **Achat groupé**, chargé de sélectionner l'offre d'énergie la plus pertinente.

Si vous décidez de souscrire, vous êtes alors mis en contact directement avec le fournisseur d'énergie. La Communauté de communes n'intervient pas dans la souscription des contrats entre vous et le fournisseur d'énergie.